

PROGRAMME DU BILAN DE COMPÉTENCES

DÉFINITION

Le bilan de compétences vous permet d'analyser vos compétences professionnelles et personnelles, vos aptitudes et vos motivations en perspective d'un projet d'évolution professionnelle et, le cas échéant, de formation.

BÉNÉFICIAIRES

Toutes les personnes intéressées :
Les salariés du secteur privé, les demandeurs d'emploi, les salariés du secteur public, les étudiants...

ACCESSIBILITÉ

Formation accessible aux personnes à mobilité réduite.
Vous êtes en situation de handicap et vous souhaitez faire un bilan de compétences, nous mettons tout en œuvre pour vous accompagner. Nous consulter.

POSSIBILITÉS DE FINANCEMENT

Compte personnel de formation (CPF) procédure simplifiée et confidentielle <https://www.moncompteformation.gouv.fr/>
Plan de développement des compétences (employeur), Opérateur de Compétences (OPCO), Pôle Emploi (Aide Individuelle à la Formation), Cap Emploi, AGFIPH, Financement personnel

DÉLAIS D'ACCÈS

Après le premier entretien (gratuit), début du bilan dans les 2 semaines maximum suivant l'inscription, en fonction de la réponse de l'organisme de financement.

DURÉE DE FORMATION

Entre 2 mois à 4 mois :

- 16h minimum en face à face
- 8h de travail personnel



Nicolas MULLER

Consultant
06 75 66 94 18
evalpro50@gmail.com

Service Administratif
07 81 27 99 00
evalpro50@gmail.com

PROGRAMME DU BILAN DE COMPÉTENCES

CONDITION D'INTERVENTION

Présentiel, distanciel (visio, téléphone, mail) ; ou mixte

DÉONTOLOGIE

Les entretiens sont confidentiels, Individuels, dans le respect du consentement, ce qui garantit un accompagnement empathique et en sécurité.

LIEU D'INTERVENTION

En cabinet : Eval'Pro 10, rue du Port de Jaf 50400 GRANVILLE

INTERVENANT

Nicolas MULLER, consultant en bilan de compétences. Psychologue ; certifié CNAM - INETOP.

OBJECTIFS DU BILAN

Un bilan de compétences doit permettre au bénéficiaire de faire le point sur ses propres compétences, aptitudes, motivations, valeurs afin de définir un projet professionnel ou de formation.

- Construire une stratégie d'évolution professionnelle et personnelle,
- Accroître son niveau de satisfaction au travail
- Piloter sa carrière de façon autonome
- Choisir le cas échéant une action de formation ou préparer une Validation des Acquis de l'Expérience
- Entamer une réorientation professionnelle ;
- Gérer sa mobilité professionnelle ; valoriser son potentiel ; analyser le marché de l'emploi ; développer son employabilité ; sécuriser son parcours
- Apprécier l'opportunité et la faisabilité de sa démarche.
- Développer sa capacité à prendre des décisions sur son avenir professionnel et personnel

MOYENS & MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Accompagnement individualisé et professionnel ; entretiens d'explicitation
Étude de la personnalité, des compétences, des motivations à l'aide de tests psychotechniques et de questionnaires ; démarche d'Activation du Développement Vocationnel et Personnel (ADVP)



Nicolas MULLER

Consultant

06 75 66 94 18

evalpro50@gmail.com

Service Administratif

07 81 27 99 00

evalpro50@gmail.com

DÉROULEMENT DU BILAN DE COMPÉTENCES

ÉTAPE 1 PHASE PRÉLIMINAIRE

La phase préliminaire a pour objet :

- de confirmer l'engagement du bénéficiaire dans sa démarche,
- de définir et d'analyser sa demande et la nature de ses besoins,
- de convenir du format le plus adapté à sa situation
- de l'informer des conditions de déroulement du bilan, ainsi que des méthodes et techniques mises en œuvre.



ÉTAPE 2 PHASE D' INVESTIGATION

La phase d'investigation permet au bénéficiaire :

- d'analyser son parcours et sa situation
- d'explorer ses motivations, ses priorités, ses valeurs et ses intérêts professionnels et personnels,
- d'identifier ses compétences et aptitudes professionnelles et personnelles et le cas échéant d'évaluer ses connaissances générales,
- de déterminer ses possibilités d'évolution professionnelle et personnelle

Nicolas MULLER

Consultant

06 75 66 94 18

evalpro50@gmail.com

ÉTAPE 2 PHASE DE CONCLUSION

La phase de conclusion permet au bénéficiaire, au moyen d'entretiens personnalisés :

- de prendre connaissance et s'approprier les résultats détaillés de la phase d'investigation,
- de recenser les facteurs susceptibles de favoriser ou non la réalisation de son projet professionnel, et éventuellement de son projet de formation,
- de prévoir la stratégie, comprenant une ou plusieurs alternatives, les principales étapes de la mise en œuvre de son projet et son suivi.

Service Administratif

07 81 27 99 00

evalpro50@gmail.com

Cette phase se termine par la présentation au bénéficiaire d'un document de synthèse, établi par l'organisme prestataire, qui rappelle :

- les circonstances du bilan,
- les compétences et aptitudes du bénéficiaire au regard des perspectives d'évolution

Cet entretien se déroule dans un délai de 6 mois après la fin du bilan

ENTRETIEN DE SUIVI

FORMULE « CONSEIL EN ORIENTATION » de 12 h

- 1 entretien conseil (gratuit)
- **2 entretiens individuels (3h)** pour identifier vos aspirations professionnelles et personnelles (vos valeurs, vos besoins, vos priorités, votre personnalité)
- **2 entretiens individuels (3h)** pour identifier vos capacités, vos acquis et vos potentiels
- **1 entretien individuel (2h)** pour définir votre plan d'action et, le cas échéant de formation, rédiger la synthèse de votre conseil en orientation.

Soit 8 heures d'entretiens personnalisés en « face à face » en cabinet ou en visioconférence + 4 heures de formation à distance, recherche documentaire, études de terrain

- Les conseils sont réalisés par un formateur certifié CNAM INETOP
- La durée du conseil en orientation est de 5 à 8 semaines à raison d'1 entretien d'1h30 chaque semaine ou toutes les deux semaines

750€ TTC

Pour 12 heures de formation dont 8 heures d'entretiens personnalisés

FORMULE « BILAN DE COMPETENCES » de 24 h

- 1 entretien conseil (gratuit)
- **4 entretiens individuels (6h)** pour analyser votre parcours et votre situation actuelle ; étudier vos aspirations professionnelles et personnelles (vos valeurs, vos priorités, vos besoins, votre personnalité)
- **4 entretiens individuels (6h)** pour identifier vos acquis, vos compétences et vos potentiels
- **2 entretiens individuels (4h)** pour définir votre plan d'action et rédiger la synthèse de votre bilan de compétences.

Soit 16 heures d'entretiens personnalisés en « face à face » en cabinet ou en visioconférence + 8 heures de formation à distance, recherche documentaire, études de terrain

- Les bilans sont réalisés par un formateur certifié CNAM INETOP
- La durée du bilan de compétences « formule classique » est de 2 à 4 mois à raison d'un entretien d'1h30 chaque semaine ou toutes les 2 semaines.

1500€ TTC

Pour 24 heures de formation dont 16 heures d'entretiens personnalisés